

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 25 Novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de LASBORDES, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire.

**Présents :** MM, QUAGLIERI Jean Pierre, ROUQUET Jacques, BATAILLE Georges, GARACCI Patrick, GERNEZ Pierre, HERNANDEZ Jean, DEVILLE Lucas MMES, CESTNIUC Tatiana, NEWMAN Sylvette, PETRASCH Isabelle, PANEGOS Nathalie,

**Absents Excusés :** MM. MARCOS Juan Carlos, Mmes PETIT Isabelle, LOURDELLE Lydia, Romane TABOSA.

**Monsieur Patrick GARACCI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité**

Monsieur MARCOS Juan Carlos a donné procuration à Monsieur Jacques ROUQUET.

Madame Isabelle PETIT a donné procuration à Madame Sylvette NEWMAN.

Madame Romane TABOSA a donné procuration à Monsieur Jean Pierre QUAGLIERI.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 28 Octobre 2021.

**Voté à l'unanimité**

**1) Vente du presbytère (parcelle AA 90)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération du 29/10/2020, concernant la vente du presbytère.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de vendre ce bien suite à l'avis défavorable émis par les bâtiments de France sur le projet de démolition de celui-ci pour y créer un parking.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société ORPI est en charge de la vente du presbytère. Celle-ci a proposé une offre de prix de 60 000 €, comprenant les frais d'agence (4 800 €), soit un montant net vendeur pour la commune de 55 200€.

**Voté à l'unanimité**

**2) Convention SYADEN - Renforcement poste SALLES DES FETES et départs BT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « Renforcement poste SALLES DES FETES et départs BT ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER) mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication électroniques (IPCE)

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER).....126 000 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP).....5 160 € TTC
- IPCE.....0 € TTC

La commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du comité syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 2 580 € versée ultérieurement par le SYADEN à la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avant-projet, le plan de financement et de confier au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communication électroniques et de signer la convention relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage correspondante.

**Voté à l'unanimité**

### 3) Approbation des statuts N° 9 de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de retirer la délibération en date du 28/10/2021, portant approbation et modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et de reprendre une nouvelle délibération pour approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

- afin de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois ;
- suite à l'intégration de la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Cette dernière n'ayant pas été inscrite auxdits statuts.
- suite au transfert des compétences du Syndicat Lauragais Audois dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire : intégration des sites ci-dessous ayant un rayonnement intercommunal :

- Accueils de Loisirs Périscolaires sans temps d'Activités Péri-Educatives (semaine et/ou mercredis) situés à PAYRA SUR L'HERS, SALLES SUR L'HERS, PEYRENS, MONTMAUR, « Amstramgram » à SAINT PAPOUL, SOUILHANELS, ISSEL, VILLEMAGNE, VERDUN EN LAURAGAIS, « Les Loustics » à FENDEILLE, SOUPEX (team Soda), la PRESTATION DE SERVICE JEUNES et comprenant les cantines scolaires situées à PAYRA SUR L'HERS et SALLES SUR L'HERS.

- Accueils de Loisirs Extrascolaires (vacances et/ou séjours) situés à SALLES SUR L'HERS, PEYRENS, « Amstramgram » à SAINT PAPOUL, SOUILHANELS, « Les Loustics » à FENDEILLE, SOUPEX (team Soda) et de la PRESTATION DE SERVICE JEUNES.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés favorables.

**Voté à l'unanimité**

**M. Lucas DEVILLE quitte l'assemblée à 21 h 00.**

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 91 878 € a été attribuée à la commune par la DSIL (Préfecture) pour les travaux de l'école.

Monsieur le Maire fait part des remerciements reçu par l'association « Orchestre à cordes », suite au concert réalisé à l'église de LASBORDES.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme VERNHES Christiane. Celle-ci précise qu'elle ne s'oppose pas à l'entier projet de panneaux photovoltaïques, proposé par la société REDEN, au lieu-dit Villagre, mais qu'elle préférerait que soit implanté ces panneaux uniquement au nord de sa propriété, car ils ne seraient pas visibles à cet endroit.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été invité à la pose de la première pierre, au nouveau lotissement et ajoute que les personnes intéressées pour louer dans ce lotissement devront en faire la demande écrite en mairie et via le site d'habitat audois. Il ajoute que celles souhaitant acheter une maison doivent contacter Mauroux Groupe Immobilier.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une stagiaire envoyée par le centre de gestion de l'Aude sera formée au secrétariat de mairie et à l'agence postale communale à compter du jeudi 2 décembre et jusqu'à fin janvier 2022.

Monsieur le Maire fait état du diagnostic énergie réalisé par le SYADEN à l'ancienne bibliothèque et précise que c'est un bâtiment énergivore et pas isolé.

Monsieur le Maire relate que le conseil d'école s'est bien passé et qu'un marché de Noël est prévu le 10 décembre à l'école.

Monsieur le Maire propose qu'une demande auprès du conseil départemental soit faite pour la mise en place de plots réfléchissants au Pont du Fresquel.

**Séance levée à 21 h 50.**

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire,**  
**Jean Pierre QUAGLIERI**  
(Aude)